

MISSION D'AMÉNAGEMENT DU SÉNÉGAL

SUBDIVISION DU FLEUVE

GLEÏTA

(Gorgol Noir)

FICHES DE RENSEIGNEMENTS HEBDOMADAIRES

1958

W. KERGOAT

BRIGADE DE DAGANA

MISSION D'AMÉNAGEMENT DU SÉNÉGAL

SUBDIVISION DU FLEUVE

AGUEÏLAT

(Gorgol Blanc)

FICHES DE RENSEIGNEMENTS HEBDOMADAIRES

1958

W. KERGOAT

BRIGADE DE DAGANA

**CALCUL DU VOLUME TOTAL ÉCOULÉ HEBDOMADAIRE (V)**

Station de **AGUEÏLAT** — Année 195 . — Mois de SEPT. OCT. — Semaine du (1) 29. 9. à 0 h., au (2) 5. 10. à 24 h.

Surface ABC planimétrée : 247 mm<sup>2</sup>

Longueur DC = L = 195 mm

DÉBIT INSTANTANÉ MOYEN :

Surface BCBA planimétrée : mm<sup>2</sup>

S : L = 1 = mm

E × 1 = D

+1%  
Différence : mm<sup>2</sup> Moyenne S : 249,5 mm<sup>2</sup>

Échelle utilisée (E) = 10 mm = 1 m<sup>3</sup>s

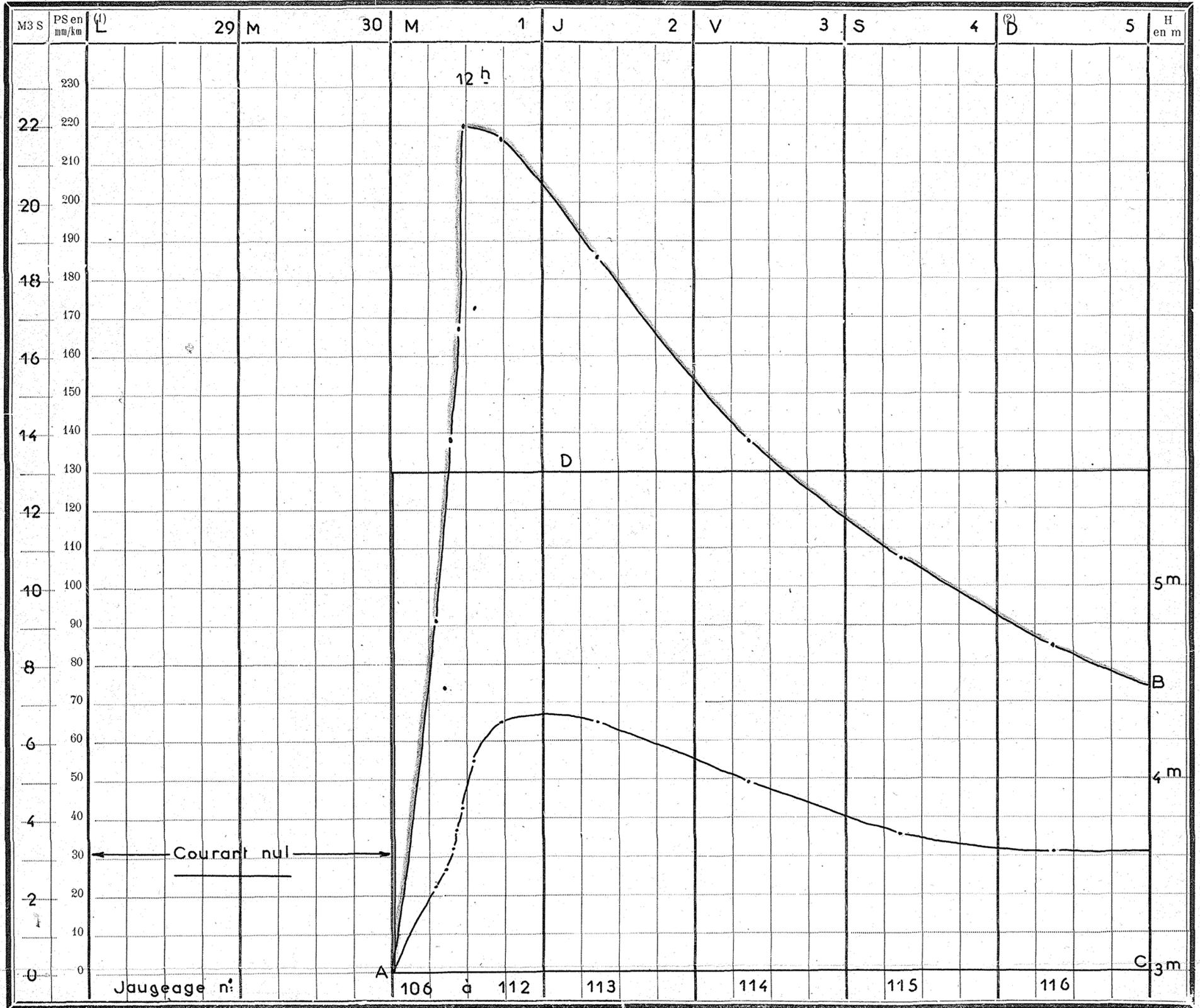
D = 12,95 m<sup>3</sup>s

Volume total écoulé au (1) à 0 h. = V<sub>1</sub> = m<sup>3</sup>

V = D × 482000 = 559.400. m<sup>3</sup>

Volume total écoulé au (2) 5 à 24 h.

V + V<sub>1</sub> = m<sup>3</sup>



NOTA. — 1) La position du point A sera établie en fonction de la position du dernier jaugeage pointé la semaine précédente (du 22. 9. à 0 h. au (1) 28. 9. à 24 h.) et en fonction de la position de premier jaugeage pointé sur la présente fiche.

2) La position du point B sera établie en fonction de la position du dernier jaugeage pointé sur la présente fiche et en fonction du premier jaugeage pointé sur la fiche de la semaine suivante (du (2) 6. 10. à 0 h., au 12. 10. à 24 h.).

3) Le planimètre doit être réglé pour le quadrillage correspondant à chaque fiche, en prévision d'une éventuelle dilatation importante du papier.

Le calcul de la surface ABCD devant être obligatoirement vérifié une fois, la différence entre les deux résultats ne doit pas excéder 100 mm<sup>2</sup>, auquel cas le planimétrage devra être à nouveau effectué.

4) Les points P de la courbe de la pente superficielle sont, théoriquement, obtenus par la formule :

$$\frac{P_1 + P_2}{2} = P$$

— P<sub>1</sub> étant la pente superficielle en début de jaugeage ;

— P<sub>2</sub> étant la pente superficielle en fin de jaugeage.

ST. LOUIS, le 15. 11. 1958.

Le Chef de Brigade,

Semaine n° 12.

W. KERGOAT. Hydrologue.

MISSION D'AMÉNAGEMENT DU SÉNÉGAL

BRIGADE HYDROLOGIQUE DE DAGANA

**CALCUL DU VOLUME TOTAL ÉCOULÉ HEBDOMADAIRE (V)**

Station de **GLEÏTA** — Année 1958. — Mois de **AOUT** — Semaine du (1) 18 à 0 h., au (2) 24 à 24 h.

Surface ABCD planimétrée : **299,5 + 3** mm<sup>2</sup>

Surface DCBA planimétrée : **302,3** mm<sup>2</sup>

Différence : mm<sup>2</sup> Moyenne S : **302,3** mm<sup>2</sup>

Volume total écoulé au (1) à 0 h. =  $V_1 = 269.039.68 \text{ m}^3$

Longueur DC = L = 280 mm

S : L = 1 = mm

Échelle utilisée (E) = 10 mm = 10 m<sup>3</sup>s

$V = D \times (0,1-800) = 67.737.600 \text{ m}^3$

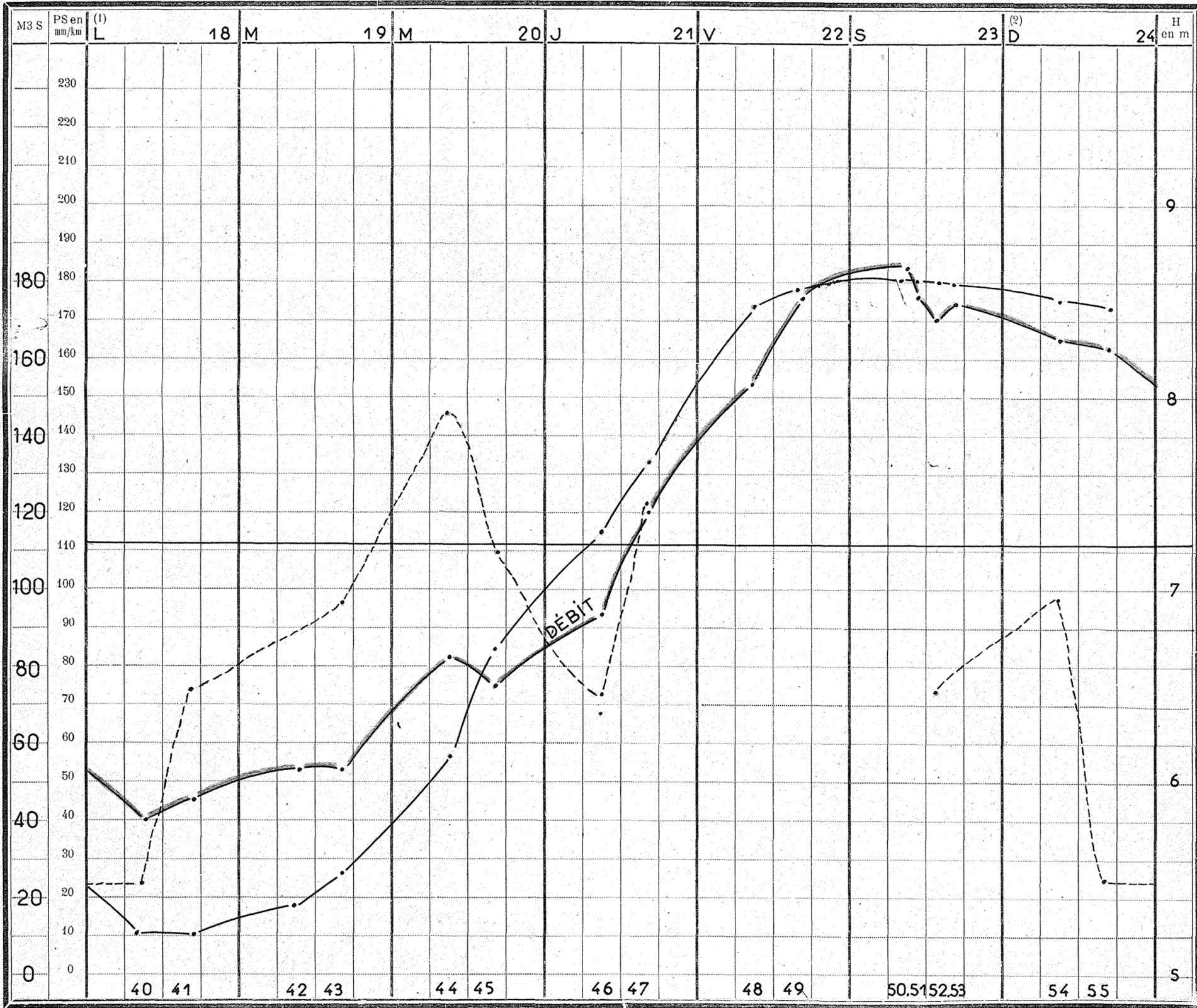
DÉBIT INSTANTANÉ MOYEN :

$E \times I = D$

$D = 112 \text{ m}^3\text{s}$

Volume total écoulé au (2) à 24 h. **24**

$V + V_1 = 336.777.280. \text{ m}^3$



NOTA. — 1) La position du point A sera établie en fonction de la position du dernier jaugeage pointé la semaine précédente (du ..... à 0 h. au (1) ..... à 24 h.) et en fonction de la position de premier jaugeage pointé sur la présente fiche.

2) La position du point B sera établie en fonction de la position du dernier jaugeage pointé sur la présente fiche et en fonction du premier jaugeage pointé sur la fiche de la semaine suivante (du (2) ..... à 0 h., au ..... à 24 h.).

3) Le planimètre doit être réglé pour le quadrillage correspondant à chaque fiche, en prévision d'une éventuelle dilatation importante du papier.

Le calcul de la surface ABCD devant être obligatoirement vérifié une fois, la différence entre les deux résultats ne doit pas excéder 100 mm<sup>2</sup>, auquel cas le planimétrage devra être à nouveau effectué.

4) Les points P de la courbe de la pente superficielle sont, théoriquement, obtenus par la formule :

$$\frac{P_1 + P_2}{2} = P$$

— P1 étant la pente superficielle en début de jaugeage ;

— P2 étant la pente superficielle en fin de jaugeage.

*S. Louis*, le 15.11.1958

Le Chef de Brigade,